



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rémunérations

Question écrite n° 132081

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences de la conférence salariale annuelle du 30 janvier 2012. Le taux directeur des augmentations 2012 pour le social et médico-social est annoncé à plus de 0,8 %. Ce taux ne couvrira pas l'ancienneté dans certaines conventions collectives. 2012 sera donc une nouvelle année blanche pour les salaires, il y aura donc une perte du pouvoir d'achat pour l'ensemble de ces personnes. L'annonce d'une enveloppe exceptionnelle de 50 millions d'euros répartis sur 2012 et 2013 pour les structures d'aide à domicile en grande difficulté ne répond pas aux besoins de cette branche. Treize coefficients des grilles de salaire sont en dessous du SMIC. La précarité des emplois de ce secteur est en marche. Il lui demande donc sous quel délai et dans quelle condition il entend contribuer à la réouverture des négociations.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132081

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)